ARRÊTÉS DU MAIRE PRIS PAR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES





P2021-2873

Nº

ARRETE DU MAIRE

MODIFIANT L'ARRÊTÉ P2020-1128 DU 06/07/2020 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR FABIEN SEGUINEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Le Maire.

VU les articles L.2122-19, L.2122-20, L.2122-30, L.2131-1, R.2122-8 et R.2122-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code civil.

VU l'arrêté P2016-846 du 03/05/2016 portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Fabien SEGUINEAU en qualité d'administrateur titulaire,

VU l'arrêté P2018-216 du 31/01/2018 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Fabien SEGUINEAU en qualité de directeur général des services (villes de 80 000 à 150 000 habitants) à compter du 05/02/2018,

VU l'arrêté P2020-1128 du 06/07/2020 portant délégation de signature à Monsieur Fabien SEGUINEAU modifié par l'arrêté P2021-1119 du 25/05/2021,

CONSIDÉRANT les fonctions de directeur général des services occupées par Monsieur Fabien SEGUINEAU et dans le souci d'une bonne administration locale,

CONSIDÉRANT l'urgence qui peut s'attacher à la signature et à la délivrance de certains documents,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 5 de l'arrêté P2020-1128 du 06/07/2020 portant délégation de signature à Monsieur Fabien SEGUINEAU, directeur général des services, est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien SEGUINEAU, directeur général des services, délégation est donnée concurremment Madame Sophie ROSEMOND, Madame Patricia ADRIEN-PINET, Monsieur Étienne SZONYI. Madame Isabelle Monsieur Timothée DELACÔTE, Madame Corinne DAUT, Monsieur Bastien VERNET et Monsieur Mustapha HASSANI, directeurs généraux adjoints des services assurant respectivement leurs fonctions dans les domaines suivants :

> Accusé de réception en préfecture 094-219400280-20211115-P2021-2873-AR Date de télétransmission : 25/11/2021 Date de réception préfecture : 25/11/2021

HÔTEL DE VILLE • 94010 CRÉTEIL CEDEX • TÉLÉPHONE : 01.49.80.92.94 TÉLÉCOPIE : 01.49.80.18.94 • SITE INTERNET : www.ville-creteil.fr

- démocratie locale, éducation et jeunesse.
- ressources humaines.
- urbanisme et développement,
- action sociale et logement,
- ressources financières, juridiques et numériques et commande publique,
- services techniques.
- relations aux usagers, moyens généraux et du développement durable.
- culture, sports et politique de la ville,

pour l'ensemble des actes visés à l'article 2. »

Les autres dispositions de l'arrêté P2020-1128 précité restent inchangées.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- Monsieur Fabien SEGUINEAU,
- Madame Sophie ROSEMOND,
- Madame Patricia ADRIEN-PINET.
- Monsieur Étienne SZONYI,
- Madame Isabelle RIFFAUD.
- Monsieur Timothée DELACÔTE,
- Madame Corinne DAUT,
- Monsieur Bastien VERNET,
- Monsieur Mustapha HASSANI,
- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour l'exercice du contrôle de légalité,
- Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Créteil,
- Monsieur le Directeur général des services, pour exécution,
- Monsieur le Comptable public, responsable du service de gestion comptable de Créteil.

Fait à Créteil, le quinze novembre deux mille vingt-et-un.

Le Maire,

Laurent CATHALA



N° P2021-2874

ARRETE DU MAIRE

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR MUSTAPHA HASSANI DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

Le Maire,

VU les articles L.2122-19, L.2122-20, L.2122-30 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT le recrutement de Monsieur HASSANI Mustapha en date du 01/082021,

VU l'arrêté P2020-1128 du 06/07/2020 modifié portant délégation de signature à Monsieur Fabien SEGUINEAU, directeur général des services,

VU l'arrêté P2021-1594 du 20/07/2021 portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Mustapha HASSANI en qualité d'attaché territorial titulaire,

VU l'arrêté P2021-1595 du 20/07/2021 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Mustapha HASSANI dans l'emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services (Ville de 40 000 à 150 000 habitants),

CONSIDÉRANT les fonctions de directeur général adjoint des services chargé de la culture, des sports et de la politique de la ville occupées par Monsieur Mustapha HASSANI et dans le souci d'une bonne administration locale,

CONSIDÉRANT l'urgence qui peut s'attacher à la signature et à la délivrance de certains documents,

ARRÊTE

ARTICLE 1: Délégation de signature est donnée à Monsieur Mustapha HASSANI, né le adjoint des services, pour :

- l'ensemble des pièces administratives relevant de la direction des sports, de la culture et de la politique de la ville.

Accusé de réception en préfecture 094-219400280-202111115-P2021-2874-AR Date de télétransmission : 25/11/2021 Date de réception préfecture : 25/11/2021

ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien SEGUINEAU, directeur général des services, délégation est donnée concurremment à Madame Sophie ROSEMOND, Madame Patricia ADRIEN-PINET, Monsieur Étienne SZONYI, Madame Isabelle RIFFAUD, Monsieur Timothée DELACÔTE, Madame Corinne DAUT, Monsieur Bastien VERNET et Monsieur Mustapha HASSANI, directeurs généraux adjoints des services assurant respectivement leurs fonctions dans les domaines suivants :

- démocratie locale, éducation et jeunesse,
- ressources humaines,
- urbanisme et développement,
- action sociale et logement,
- ressources financières, juridiques et numériques et commande publique,
- services techniques,
- relations aux usagers, moyens généraux et développement durable,
- culture, sports et politique de la ville,

à l'effet de signer, viser ou approuver tous arrêtés, documents, correspondances, pièces administratives ou décisions relatifs à la gestion de la commune, ainsi que les mandats, titres de recettes et pièces comptables de la collectivité.

ARTICLE 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur Mustapha HASSANI,
- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour l'exercice du contrôle de légalité,
- Monsieur le directeur général des services, pour exécution,
- Monsieur le Comptable public, responsable du service de gestion comptable de Créteil.

Fait à Créteil, le quinze novembre deux mille vingt-et-un.

Le Maire,

Laurent CATHALA



P2021-2875

No

ARRETE DU MAIRE

RAPPORTANT L'ARRÊTÉ P2020-1160 DU 06/07/2020 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS D'OFFICIER DÉLÉGUÉ D'ÉTAT CIVIL À MONSIEUR ENZO FILIPPINI

Le Maire.

VU les articles L.2122-20, L.2122-30 et R.2122-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU l'arrêté P2020-1160 du 06/07/2020 portant délégation de fonctions d'officier délégué d'état civil à Monsieur Enzo FILIPPINI – service des affaires civiles,

CONSIDÉRANT que Monsieur Enzo FILIPPINI a quitté ses fonctions d'officier délégué d'état civil le 5 novembre 2021,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rapporter l'arrêté lui donnant délégation de fonctions,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 : L'arrêté P2020-1160 du 06/07/2020 portant délégation de fonctions d'officier délégué d'état civil à Monsieur Enzo FILIPPINI est rapporté.
- ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à :
 - Monsieur Enzo FILIPPINI,
 - Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour l'exercice du contrôle de légalité,
 - Madame la Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Créteil,
 - Monsieur le Comptable public, responsable de la trésorerie de Créteil-municipale,
 - Monsieur le Directeur général des services, pour exécution.

Fait à Créteil, le quinze novembre deux mille vingt-et-un.

Le Maire.

Laurent CATHALA

Accusé de réception en préfecture 094-219400280-20211115-P2021-2875-AR Date de télétransmission : 25/11/2021 Date de réception préfecture : 25/11/2021

